

ANNEXE À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL N° 2013-249
DU 3 MAI 2013 MODIFIANT L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL
N° 2009-334 DU 25 JUIN 2009 PORTANT APPLICATION DE
L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 1.675 DU 10 JUIN 2008
RELATIVE AUX PROCÉDURES DE GEL DES FONDS METTANT
EN OEUVRE DES SANCTIONS ÉCONOMIQUES.

I - L'annexe I de l'arrêté ministériel susvisé est modifiée comme suit :

1. les mentions suivantes sont ajoutées sous la rubrique «A. Personnes physiques» :

(a) «Yo'n Cho'ng Nam. Fonction : représentant principal de la Korea Mining Development Trading Corporation (KOMID).»

(b) «Ko Ch'o'l-Chae. Fonction : représentant principal adjoint de la Korea Mining Development Trading Corporation (KOMID).»

(c) «Mun Cho'ng-Ch'o'l. Fonction : responsable de la TCB.»

2. les mentions suivantes sont ajoutées sous la rubrique « B. Personnes morales, entités et organismes » :

(a) «Second Academy of Natural Sciences [alias a) 2nd Academy of Natural Sciences, b) Che 2 Chayon Kwahakwon, c) Academy of Natural Sciences, d) Chayon Kwahak-Won, National Defense Academy, e) Kukpang Kwahak- Won, f) Second Academy of Natural Sciences Research Institute, g) Sansri]. Adresse : Pyongyang, RPDC.»

(b) «Korea Complex Equipment Import Corporation. Renseignement complémentaire : la Korea Ryonbong General Corporation est la société mère de la Korea Complex Equipment Import Corporation. Localisation : Rakwondong, Pothonggang District, Pyongyang, RPDC.»

II - L'annexe II de l'arrêté ministériel susvisé est modifiée comme suit :

1. la mention suivante est supprimée de la rubrique «B. Liste des personnes morales, entités et organismes non cités à l'annexe I, mais qui ont été reconnus comme étant responsables des programmes de la Corée du Nord en rapport avec les armes nucléaires, les autres armes de destruction massive et les missiles balistiques, ainsi que les entités agissant en leur nom ou sur leurs instructions, ou les entités qui sont leur propriété ou contrôlées par elles» :

| | Nom (et alias éventuels) | Informations d'identification | Motivation |
|---|--|---|--|
| 3 | Korea Complex Equipment Import Corporation | Localisation : Rakwon-dong, Pothonggang District, Pyongyang | Contrôlée par la Korea Ryonbong General Corporation (entité désignée par les Nations unies le 24.4.2009) ; conglomérat spécialisé dans les achats pour le compte du secteur de la défense de la RPDC et dans l'assistance aux ventes de matériel militaire de ce pays. |

2. La mention suivante figurant dans la rubrique «B. Liste des personnes morales, entités et organismes non cités à l'annexe I, mais qui ont été reconnus comme étant responsables des programmes de la Corée du Nord en rapport avec les armes nucléaires, les autres armes de destruction massive et les missiles balistiques, ainsi que les entités agissant en leur nom ou sur leurs instructions, ou les entités qui sont leur propriété ou contrôlées par elles».

| | Nom (et alias éventuels) | Informations d'identification | Motivation |
|-----|---|-------------------------------|---|
| 13. | Second comité économique et deuxième académie des sciences naturelles | | Le second comité économique participe à des aspects clés du programme de missiles de la Corée du Nord. Il est chargé de surveiller la production des missiles balistiques de la Corée du Nord. Il dirige également les activités de la KOMID (la KOMID a été désignée par les Nations unies, le 24.4.2009). Il s'agit d'une organisation nationale chargée de la recherche et du développement concernant les systèmes d'armes sophistiquées de la Corée du Nord, notamment les missiles et probablement les armes nucléaires. Elle a recours à un certain nombre d'organisations subordonnées, notamment la Korea Tangun Trading Corporation, pour obtenir à l'étranger de la technologie, des équipements et des informations qui servent au programme de missiles et probablement au programme d'armes nucléaires de la Corée du Nord. |

Est remplacée par la mention suivante :

| | Nom (et alias éventuels) | Informations d'identification | Motivation |
|----|--------------------------|-------------------------------|---|
| 13 | Second comité économique | | Le second comité économique participe à des aspects clés du programme de missiles de la Corée du Nord. Il est chargé de surveiller la production des missiles balistiques de la Corée du Nord. Il dirige également les activités de la KOMID (la KOMID a été désignée par les Nations unies, le 24.4.2009). Il s'agit d'une organisation nationale chargée de la recherche et du développement concernant les systèmes d'armes sophistiquées de la Corée du Nord, notamment les missiles et probablement les armes nucléaires. Elle a recours à un certain nombre d'organisations subordonnées, notamment la Korea Tangun Trading Corporation, pour obtenir à l'étranger de la technologie, des équipements et des informations qui servent au programme de missiles et probablement au programme d'armes nucléaires de la Corée du Nord. |